

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION**  
**Vie de la Cité – Accès aux Services Publics**  
**Et aux Ressources Internes**

**Direction de la Commande Publique et des**  
**Achats**

Affaire suivie par Mme Sarah VASSE  
**LG/SV**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260610-2026-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026

## NOMENCLATURE : 01 - 01

### **DECISION RELATIVE A LA PASSATION DE L'AVENANT 1 - TRANSFERT DES CONTRATS RELATIFS A L'ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET LE SERVICE PROPRETE SUR LE DOMAINE PUBLIC - AF23028 - LOTS 3-6-8**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération n°7 en date du 22 mars 2026 portant application  
des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2026-631 du 31 mars 2026 portant délégations à des  
adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article  
R2194-6 du Code de la commande publique,

Vu la décision n°2023-438 du 18 décembre 2023 portant  
attribution des contrats AF23028 – Lots 3-6-8 à la société  
CHLORODIS dont le siège social de situe 1 rue Marcel Leblanc – CS  
20174 – 62 074 ST LAURENT-BLANGY CEDEX,

Considérant que la société CHLORODIS a cédé son fonds de  
commerce à la société COBALYS au 1er avril 2026,

Considérant, de ce fait, la nécessité de transférer les contrats, dont  
la société CHLORODIS était titulaire (Lots 3-6-8 AF23028) au  
bénéfice de la société COBALYS, à compter du 1er avril 2026,

Considérant la nécessité d'établir un avenant de transfert pour les  
contrats sus-cités,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au contrat d'acquisition de fournitures diverses pour le service environnement et le service propreté sur le domaine public, portant sur le transfert du contrat attribué à la société CHLORODIS dont le siège social se situe au 1 rue Marcel Leblanc – CS 20174 – 62 074 ST LAURENT-BLANGY CEDEX (SIRET : 811 918 895 00012), à la société COBALYS dont le siège social se situe au 22 boulevard Michel Strogoff 80 440 BOVES (SIRET : 448 982 967 00065), à compter du 1er avril 2026, pour les lots suivants :

- Lot 3 : Acquisition de tuteurs, de rondins, de toiles, d'ancrages et autres produits horticoles
- Lot 6 : Acquisition de semis de gazon et de produits similaires
- Lot 8 : Acquisition de peintures de traçage pour les terrains sportifs

**ARTICLE 2** : Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs). Elle peut également faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, CS 62039 – 59014 Lille Cedex – Tél : 03.59.54.23.42 – Fax : 03.59.54.24.45 – Mail : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr) ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet de votre recours gracieux.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.



Fait en l'Hôtel de Ville, le 10/06/2026

Pour Le Maire  
L'adjoint